

Création d'un Conseil municipal des enfants



Après 26 ans d'existence, le CMJ - Conseil municipal des jeunes de Colomiers évolue, pour s'adapter à la demande des jeunes Columérines et Columérins !

Dans quelques mois, la Ville comptera :

- o Un **Conseil municipal des enfants (CME)**, pour les écoliers de CM1 et CM2
- o Un **Conseil municipal des jeunes (CMJ)**, pour les collégiens

*"En 1996, nous étions précurseurs lorsque nous avons lancé le Conseil municipal des jeunes de Colomiers. Depuis, l'évolution de la société, dans ses formes les plus diverses et le développement de nouveaux supports de communication, ont notamment offert aux adolescentes et aux adolescents une vision différente du monde dans lequel ils évoluent. Les besoins des jeunes et le regard qu'ils portent sur le monde des adultes ont également changé. **Le CMJ tel qu'il a été créé dans les années 1990 doit donc logiquement évoluer aujourd'hui**", explique Caroline Vauchère, Adjointe à Mme le Maire déléguée à la Culture, à la diffusion des savoirs, à l'université populaire columérine, aux jeunesses et à la laïcité.*

"Afin de proposer cette nouvelle organisation, nous avons réfléchi avec les jeunes, sur leurs attentes. Les actuels jeunes élu·e·s étaient présents le 29 juin dernier en Conseil municipal, lors du vote de la délibération qui a validé cette nouvelle organisation : ils étaient très fiers d'avoir pu y contribuer", complète Marie-Odile Bertrand, Conseillère municipale Présidente du Comité d'éthique du CMJ.

Un Conseil municipal des enfants

o Mandat : 2 ans

o Composition paritaire : 8 filles et 8 garçons

o Âge : du CM1 au CM2

o Objectifs :

o Permettre aux enfants de s'initier à la participation citoyenne,

o Prendre en considération la parole des enfants et leur donner les moyens d'agir et leur donner envie de s'engager.

Un Conseil municipal des jeunes

o Mandat : 2 ans

o Composition paritaire : 8 filles et 8 garçons

o Âge : de la 6e à la 4e

o Objectifs :

o Responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs et actrices dans le développement de leurs projets,

o Reconnaître les jeunes comme actrices, acteurs et partenaires de la Ville.

Le CME et le CMJ compteront donc chacun 16 membres, avec une répartition par établissement scolaire. Les prochaines élections auront lieu en janvier 2023.

En parallèle, **un parcours citoyen sera mis en place à destination des jeunes Columérines et Columérins, afin de favoriser l'esprit de responsabilité et d'engagement des enfants**, tout en continuant à transmettre des valeurs de civisme et de solidarité. Ces actions pourront se dérouler sur les temps scolaires et périscolaires, au sein des établissements scolaires et des maisons citoyennes notamment.

COLOMIERS COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr